



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 août 2018

Présents : Yves GENEVOIS, Antoine GIEU, Marie-Claude CHANTELAUZE et Mikaël THOMAS

Absents : Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Marianne MICHEL à Antoine GIEU, Jean-Luc BASSET à Mikaël THOMAS et Nadine VERNEY à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 10 août 2018.
- Le Conseil prend acte de l'obligation légale d'évolution de la composition du conseil de la communauté de communes de l'Oisans et approuve la mise en place de l'accord local au sens de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition actuelle des sièges	Nombre de sièges pris en compte pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)
Bourg d'Oisans	3239	4	10
2 Alpes	1894	6 (3+3)	5
Huez	1335	3	4
Livet et Gavet	1296	3	4
Allemont	1006	3	3
Vaujany	307	2	1
Freney	252	2	1
Oz	246	2	1
Auris	201	2	1
Mizoen	195	2	1
Besse	133	2	1
Ornon	133	2	1
Clavans	108	2	1
St Christophe	105	2	1
La Garde	100	2	1
Villard Reculas	57	2	1
Villard Reymond	43	2	1
Villard Notre Dame	26	2	1
Oulles	9	2	1
TOTAL		47	40

- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour la Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction et la modification de remontées mécaniques sur le plateau de Montfrais au groupement d'entreprises MTC (mandataire) / SIONNET Architecte comme suit :
 - Tranche ferme (missions EP / Esquisses / AVP / DAET / PRO / ACT) pour un montant de 71 400.00 € HT ;
 - Tranche optionnelle (missions VISA / DET / AOR / DAME / OPC) pour un montant de 56 100.00 € HT ;Soit un montant total de 127 500.00 € HT.
Le Conseil dit que la tranche optionnelle fera l'objet d'un affermissement ultérieur et que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2315 du budget communal 2018.

- Retenue collinaire de Montfrais et travaux de pistes :
 - Pompage eau EDF – approbation du programme, présentation de l'étude de faisabilité (Hydrostadium) et acquisitions foncières nécessaires au projet : Le Conseil décide de différer l'examen de ce point sur la base d'éléments d'études complémentaires. En conséquence, l'examen des acquisitions foncières afférentes au projet sont également différées.
 - Le Conseil décide de déclarer sans suite le marché pour la réalisation des travaux de Terrassements-Tranchées et réseaux pour la réalisation d'une canalisation d'eau entre la future salle des machines au Collet et la retenue d'altitude de Montfrais ainsi que l'élargissement partiel de la piste de la Vaujaniate.
- Le Conseil décide de retenir le mode de taxation de la taxe de séjour au réel, de fixer les tarifs sur la Commune de Vaujany applicables pendant toute l'année à compter du 1^{er} janvier 2019 (intégrant les 10 % de la taxe départementale) comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarifs approuvés par la Commune ** incluant les 10% de la taxe départementale
Palaces	4.40 €**
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.20 €**
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.76 €**
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.32 €**
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.88 €**
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.83 €**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.66 €**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Non concerné
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (taux)	5.5 %** Taux plafonné à 1.76 € (tarif le plus élevé adopté par la Commune applicable aux hébergements 4*) cf. loi n°2017-775 de Finances rectificative pour 2017

Le Conseil dit que la collecte et le reversement sont applicables tout au long de l'année avec les dates limites de paiement suivantes :

- le 15 mai pour la saison d'hiver ;
 - le 15 octobre pour la saison d'été.
- Le Conseil décide de créer 21 emplois saisonniers à temps complet pour la prochaine saison d'hiver 2018/2019, répartis dans les différents services communaux.
 - Le Conseil crée :
 - un poste permanent d'Adjoint Technique à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2018, afin de recruter un cuisinier pour le Pôle Enfance ;
 - un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour une période d'un an, à compter du 05 octobre 2018, afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente au Pôle Enfance ;
 - un poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet pour une durée d'un an, à compter du 13 novembre 2018 ;

- un poste permanent d'Adjoint Technique à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2018, afin de recruter un Agent d'Entretien polyvalent pour le service Entretien ;
 - un poste d'Adjoint Technique à temps complet pour une période d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2018, afin de recruter un Agent d'entretien polyvalent au Pôle Sports Loisirs ;
 - un poste d'agent technique au SPA à temps complet annualisé à compter du 1^{er} novembre 2018 afin de recruter une esthéticienne ;
 - un poste d'agent technique pour l'entretien du Pôle Sports Loisirs à temps complet annualisé compter du 1^{er} novembre 2018 afin de recruter un agent d'entretien polyvalent ;
 - un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour une période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2018, afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente au service administratif de la mairie ;
 - un poste d'apprenti dans le cadre d'un BTS Aménagements Paysagers à compter du 03 septembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019.
- Le Conseil approuve et intègre les tarifs des différentes prestations vendues au sein de la régie de recettes « Les Hauts de la Drayre » pour la saison d'hiver 2018/2019 et l'intersaison printemps et automne.
 - Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 813 euros à l'association Petits Princes dans le cadre de l'opération « Famille Plus, la montagne solidaire » et que les crédits sont prévus au budget 2018 de l'Office de Tourisme.

Le Maire,
Yves GENEVOIS

